

## Placements **Manuvie**

Présentation de l'Accès familial

### Placements **Manuvie**

Le service Accès familial est maintenant ouvert !

Réservé aux clients de Placements Manuvie utilisant Accès en ligne de Manuvie.

Un instant...

Qu'est-ce que l'Accès familial ?

L'Accès familial donne accès à votre compte en mode consultation seulement.

C'est facile de le configurer.

À partir du menu de votre profil choisissez [Gérer l'Accès familial](#).

Dites-nous qui vous voulez inviter.

Ce doit être un proche qui est aussi un client de **Placements Manuvie**.

Sélectionnez le(s) compte(s) dont vous voulez partager l'accès.

Lisez et acceptez.

Votre contact familial recevra une invitation par courriel.

Cette personne aura 48 heures pour ouvrir une session Accès en ligne Manuvie et accepter la demande.\*

\*Tous les clients de Placements Manuvie peuvent s'inscrire au site Accès en ligne Manuvie. Et bonne nouvelle !

Vos contacts familiaux peuvent vous donner accès à leurs comptes en retour.\*

\*Pour consulter seulement

Les clients invités ne doivent pas partager leur compte en retour.

Vous pouvez toujours ajouter ou supprimer des contacts.

Et sélectionnez le compte auquel vous souhaitez donner accès.

Ceci peut être changé à tout moment.

C'est vraiment...

**Rapide. Facile. Sûr.  
Comme jamais.**

Visitez [manuvie.ca/accesenligne](https://manuvie.ca/accesenligne) dès maintenant.

D'autres questions ?

Visitez [manuvie.ca/education](https://manuvie.ca/education) pour accéder à d'autres vidéos et à la foire aux questions.

Placements **Manuvie**

Manuvie, Manuvie & M stylisé, le M stylisé et Placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence

10/21 AODA